

**Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux**  
**Portée détaillée des agréments**

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	TERANA Puy-de-Dôme
Adresse du laboratoire	Site de Marmilhat – 20, rue Aimé Rudel 63370 LEMPDES
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2026
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2030
Date de mise à jour de la portée	/

**Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles**

**A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site**

A-1 - Prélèvements	<b>Agréé</b>
A-2 - Paramètres analysés sur site	<b>Agréé</b>

**B - Analyses microbiologiques**

**Agréé**

**C - Analyses chimiques**

C-1 - Analyses physico-chimiques	-
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-

**E - Analyses complémentaires**

E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	<b>Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)</b>
E-2 - Analyses chimiques complémentaires	-
E-4 - Analyses chimiques optionnelles complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques	-

**Analyses des eaux de piscine et de baignade**

**F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site**

F-1 - Prélèvements	-
F-2 - Paramètres analysés sur site	-
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	-
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	-
<b>G - Analyses microbiologiques de base</b>	<b>Agréé</b>

<b>H - Analyses physico-chimiques de base</b>	
H-1 - Pour les eaux de piscine	-
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
<b>I - Analyses complémentaires</b>	
I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	<b>Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)</b>
I-2 - Analyses chimiques complémentaires	<b>Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)</b>
<b>Analyses des eaux minérales naturelles</b>	
<b>J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</b>	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
<b>K - Analyses microbiologiques</b>	<b>Agréé</b>
<b>L - Analyses chimiques</b>	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
<b>N - Analyses complémentaires</b>	
N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	<b>Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)</b>
N-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques complémentaires, pour les eaux dites atypiques	-

## E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

*Legionella pneumophila*

*Legionella spp*

### I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores

*Legionella pneumophila*

*Legionella spp*

### I-2 - Analyses chimiques complémentaires

Ammonium

## N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

*Legionella pneumophila*

*Legionella spp*

Staphylocoques pathogènes

  
Matthieu SCHULER  
Directeur général délégué  
en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise